



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- SEANCE DU 14 JANVIER 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, Mlle CHEGRANE, M. DUBOURG, M. LOUVRADOUX, Mlle SANDERS, M. SIDI, M. VEILLET, M. BROUCH.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, M. PIALOUX, Mme ARMENGAUD, Mesdames les assistantes sociales, Mme LARGOUET.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

Le Président annonce que le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008 sera présenté à la prochaine séance.

II – EXAMEN DES PROJETS REGION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Président demande à M. LAÜGT de présenter les dossiers qui lui sont parvenus.

M. LAÜGT fait tout d'abord un bref historique du mode de présentation des projets : après avoir communiqué oralement depuis septembre/octobre 2008 avec l'ensemble des personnes concernées, il a envoyé un mail début novembre à tous les directeurs de composante dans lequel ils étaient invités à sensibiliser leurs équipes sur ces dossiers qui reviennent à dates fixes.

Il rappelle que l'appel à projet de la Région a été officiellement transmis dès le 19 novembre et que les premières intentions devaient revenir pour le 12 décembre 2008 en vue d'une harmonisation avec le PRES le 18 décembre.

Il note que le premier projet lui est parvenu le 15 décembre et le dernier hier matin. Entre temps, un travail d'accompagnement, de réorientation ou de retrait a été effectué.

A côté de ces projets, il existe un certain nombre d'autres dossiers concernant le domaine des TIC qui seront portés au niveau du PRES : les dossiers concernant le domaine des TIC, tout le volet relatif à la documentation (la partie Bordeaux 3 est de 137 000 €), ainsi que le volet « observatoire de la vie étudiante » via l'ORPEA.

Il signale enfin qu'un projet présenté par Mme Magne de UFR Arts, concernant une classe mobile, est non éligible selon les critères de la Région. Un financement interne via la mission TICE (projet repris avec Mme LAWRENCE) pourrait cependant aboutir.

M. LAÜGT propose d'examiner la liste des projets déposés :

1) Projet « Entre université et monde extérieur, un entre-deux indispensable » de l'UFR Arts porté par Mme Magne : ce projet récent ne devrait pas être éligible par le conseil régional : il s'agit de recruter une personne pour l'UFR Arts ayant pour mission la collecte de la taxe d'apprentissage. Cette demande est par ailleurs en contradiction avec la politique de Bordeaux 3 qui est de mutualiser les efforts en la matière. Toutefois, ce projet témoigne d'un besoin réel d'aide à des formations professionnelles qui cherchent à accéder à des moyens supplémentaires.

Le Président intervient pour préciser que le Conseil Régional ne finance pas de personnel. Si ce recrutement est une nécessité, il faut trouver le financement en interne.

M. COQUELIN précise que ce dossier est arrivé tard car la concertation en interne a été très longue. Il s'agit d'un projet qui rassemble 5 masters en grande difficulté. La personne à recruter ne sera pas seulement chargée de la collecte de la taxe d'apprentissage. Elle devra également accomplir tout un travail de relation avec le milieu professionnel. Consciente de la difficulté du montage du dossier, Mme Magne a pris la peine de consulter les vice- présidents du CA et du CEVU. Il se dit donc très contrarié d'entendre que tout ce travail ne pouvait pas aboutir. Pourquoi cette réponse n'est donnée que maintenant ?

M. LAÜGT reconnaît que le dossier exprime un besoin réel mais ne peut pas être financé par la Région.

M. COQUELIN insiste sur le fait qu'il s'agissait bien de la 1^{ère} question qui lui avait été posée.

Le Président répond que si le besoin est incontestable au niveau de l'ensemble de l'université, une solution en interne sera trouvée. Le travail de fond qui a été effectué pourra être récupéré.

Mme LABORDE demande pourquoi un dossier qui n'est pas éligible est conservé dans la liste des projets présentés aux membres du CEVU.

M. ESCADAFAL estime également que la relation avec les entreprises ne se réduit pas à la taxe d'apprentissage et que bon nombre d'acteurs de l'université sont concernés. S'il s'avère que le dossier ne peut pas être présenté, un dialogue pourrait être initié et une entraide établie.

M. COQUELIN souligne qu'il existe des besoins sectoriels, communs à cinq masters professionnels dans le domaine de la culture, avec des partenaires spécifiques. Il n'est pas hostile à la création d'un poste transversal pour l'université, mais il insiste sur la réalité des besoins sectoriels.

M. PIALOUX fait valoir que dans les universités à caractère scientifique, des services dédiés aux relations avec les entreprises sont mis en place et qu'il faudra peut-être y penser pour Bordeaux 3.

M. LAÜGT répond que l'idée a déjà été lancée depuis la création de la commission des enseignements professionnels et a commencé à être mise en œuvre.

M. BAUDORRE confirme le fait qu'il a effectivement croisé Mme MAGNE en novembre

et qu'il lui a dit qu'un projet Région n'était pas la bonne démarche. Il lui a conseillé de réfléchir à l'articulation de son projet avec ce qui était déjà fait à Bordeaux 3, comme par exemple à l'UFR de Lettres. Il n'exclut pas le fait que la Région puisse appuyer le projet, mais dans un cadre différent. Il était quand même intéressant que le projet soit constitué et présenté au CEVU en tant qu'information.

M. COQUELIN ne voudrait pas que ce projet soit discrédité. Il insiste sur le fait que l'aide demandée est urgente. Si l'université ne réagit pas très vite, les responsables de ces formations vont s'épuiser et en partie se discréditer auprès de leurs partenaires professionnels.

Le Président assure que personne n'a tenu des propos dévalorisants sur la collègue concernée, qui a réalisé de fait un travail très lourd. La non éligibilité du dossier n'enlève en rien la qualité de son travail.

M. COQUELIN estime que si le seul intérêt est que le dossier soit consulté, il faut le diffuser.

Le Président répond que si le CEVU en est d'accord, il sera diffusé.

Mme BABIN dit ne pas pouvoir se prononcer sur des dossiers qui n'ont pas été transmis aux membres du CEVU.

Le Président répond que les dossiers ne sont pas transmis aux membres, mais mis à leur disposition s'ils souhaitent les consulter. Il ajoute que de nombreux dossiers sont déposés à la dernière minute, mais que la règle adoptée est de les présenter quand même pour ne pas pénaliser les projets.

M. METAYER rappelle que le calendrier de l'appel à projets de la Région est connu depuis longtemps et qu'il est donc possible de s'y préparer à l'avance. Le dépôt tardif des dossiers est dommageable. Le Conseil régional est une instance à ne pas négliger et il ne faut pas remonter le projet de Mme Magne sous peine de se décrédibiliser.

Mme MALTONE suggère que le CEVU se saisisse de ce nouveau chantier pour demander la mise en place d'un véritable service.

Le Président répond qu'il faudra renforcer le potentiel existant.

M. ESCADAFAL indique que l'université ne peut pas se contenter d'un service unique du fait de la multiplicité des filières.

Le Président, revenant sur la question du dépôt du dossier des Arts, estime que le CEVU n'a pas à se prononcer sur la qualité mais sur la validité des projets par rapport aux règles du Conseil régional. Il n'a pas à porter de jugement. Il propose de passer le projet au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

- ♦ Non transmission au CR : ... **5**
- ♦ Abstention : **8**
- ♦ Ne prend pas part au vote :.. **11**
- ♦ Favorable à la transmission :.. **0**

➔ **Le projet est donc rejeté.**

M. LAÜGT aborde le dossier suivant :

2) Projet « TICE : handicap et accès au savoir » du Relais handicap.

Il précise qu'il est porteur officiel du projet car le porteur réel, Violaine LAFOURCADE, n'a pas un statut de titulaire. Ce projet, prévu sur 3 ans, a pour but d'accompagner les étudiants handicapés. Il s'agit d'une action pédagogique articulée avec l'UFR LEA LEA, qui pourra s'étendre aux autres UFR (Travail sur des enregistrements de cours, pod-casting, reprise de cours sous forme de tutorat).

M. COQUELIN demande si le projet est recevable et quel personnel y participe.

M. LAÜGT confirme sa recevabilité. Il précise qu'un enseignant référent travaille avec les étudiants et qu'un tutorat sera mis en place avec un recrutement d'étudiants.

Mme MALTONE demande combien d'étudiants handicapés sont concernés.

M. LAÜGT répond que 20 étudiants entrent dans le cadre de ce projet.

M. VEILLET demande si cette pédagogie est réservée aux étudiants handicapés et reçoit une réponse positive.

M. COQUELIN demande pourquoi Violaine LAFOURCADE ne peut pas porter le projet.

Mme GAUDY répond que le porteur de projet est la personne qui doit avoir la délégation de signature du président et donc ne peut pas être un personnel contractuel. Elle précise que dans ce dossier, ce sont des tuteurs qui seront financés et non des vacataires. En effet, aucune collectivité locale ne peut financer des personnels équivalents fonctionnaires.

Le projet mis au vote reçoit un avis favorable :

- ♦ Vote favorable à la transmission au CR :.. **11**
- ♦ Abstention :..... **3**
- ♦ Ne prend pas part au vote :..... **11**
- ♦ Contre :..... **0**

M. LAÜGT passe au dossier suivant :

3) Projet « Pour un enseignement audiovisuel de qualité au DEFLE » présenté par le DEFLE.

Ce projet, déposé il y a deux jours, est hors sujet, irrecevable par la Région, mais M. PORTINE Directeur du DEFLE, a demandé sa présentation car il s'agit d'un travail de mobilisation des équipes du DEFLE, qui est la marque d'une forme d'aboutissement.

Mme LABORDE demande s'il y a un lien entre ce dossier et celui présenté hier en commission recherche.

Le Président explique que contrairement à d'autres projets cette demande est monolithique : uniquement en investissement.

Lorsqu'un projet comporte les deux destinations, fonctionnement et investissement, il est probable que le Conseil régional refuse la partie investissement.

M. COQUELIN pense qu'il aurait fallu conseiller à M. PORTINE d'élaborer un projet qui intègre un tutorat donc du fonctionnement.

M. LAÜGT répond que ce dossier est arrivé trop tard (la veille du conseil).

M. ARAGUAS, revenant sur le problème du dépôt tardif des projets, suggère de refuser tous ceux qui arrivent en retard.

M. VEILLET comprend quant à lui qu'il soit demandé au CEVU de prendre connaissance de tous les projets.

M. COQUELIN explique qu'il serait intéressant d'avoir à la fois le projet et le porteur du projet.

M. METAYER reprend la proposition de M. ARAGUAS et suggère que les dossiers en retard ne soient pas acceptés pour la campagne de l'année prochaine.

Le Président fait valoir que la situation est identique pour les projets déposés au Conseil Scientifique et qu'il le déplore. Cependant, il constate que Bordeaux 3 est en baisse au niveau des demandes auprès du Conseil Régional et qu'il ne faut pas pénaliser l'université.

4) Projet « Médiation professionnelle et internationalisation du master pro : Produits d'origine et durabilité des territoires » de l'UFR Géographie et aménagement, porté par Mme VELASCO-GRACIET.

Le dossier est construit sur 3 ans et consiste à travailler sur une étude de besoins et la mise en place d'un site WEB fédérant un réseau de professionnels pour aboutir à des contrats d'études (adossés à l'UMR ADES) et à un transfert de formation vers des universités du SUD (financements de rencontres d'enseignants partenaires). Le financement est tripartite : université, Conseil Régional, Ministère des Affaires Etrangères.

M. COQUELIN demande si le projet est recevable et si le MAE s'est déjà prononcé.

M. LAÜGT répond qu'il n'y a pas de réponse de la part du MAE.

Le projet de l'UFR Géographie est accepté à l'unanimité.

M. LAÜGT aborde le dernier projet :

5) Projet « Métiers de la communication et de l'audiovisuel » de l'IUT et l'UFR

Arts, porté par Olivier LAÜGT.

Ce projet a été présenté en 2008 avec trois volets : IJBA, IUT, UFR Arts. Il a reçu un avis favorable de la Région, mais dans une navette du mois de juin, il a été demandé de subdiviser la demande en deux tranches : 2008 et 2009. Un arbitrage en interne a décidé de garder en année 1 le volet IJBA et la moitié du volet IUT, avec engagement de la Région que le reste serait agréé en 2009. M. METAYER a actualisé le volet restant (uniquement en investissement).

Le Président explique que la philosophie de la Région évolue. Le Conseil Régional a toujours favorisé les crédits d'équipement hors sciences sociales. En effet, celles-ci n'ont pas besoin de gros matériel mais de crédits de fonctionnement.

Chaque année il faut téléphoner ou aller à la région pour s'informer des nouveaux critères d'attribution.

Le projet est mis au vote et approuvé :

- ♦ Contre la présentation au CR :...**0**
- ♦ Abstentions :..... **0**
- ♦ Ne prend pas part au vote :.....**9**
- ♦ Le reste est pour

III – REPARTITION DES GRANDES MASSES DU FSDIE 2009

Mme GAUDY propose de remettre au prochain CEVU la répartition des grandes masses du FSDIE 2009. Chaque année l'université doit établir un projet de répartition par thématique. Jusque là cette répartition était reconduite à l'identique d'année en année.

Elle a étudié avec le Vice-Président étudiant la possibilité de faire des propositions pour une nouvelle répartition. Sans réponse à ce jour, elle propose donc de surseoir.

Il est demandé que le budget 2008 soit rappelé afin d'établir une comparaison avec celui de 2009.

M. LAÜGT précise qu'en 2008 le total était le même et réparti comme suit :

Projets Associations...**45 000 €**
Projets individuels.....**9 000 €**
Relais handicap.....**12 000 €**
Service culturel.....**10 000 €**
Vie étudiante.....**8 000 €**

M. METAYER demande auprès de qui les étudiants de l'IUT doivent se présenter.

M. PIALOUX n'a pas de réponse car il s'interroge sur l'existence d'un FSDIE à l'IUT.

Mme GAUDY répond qu'actuellement l'IUT perçoit entièrement les droits d'inscription et donc la part du FSDIE.

M. COQUELIN rappelle, à propos de la langue des signes, qu'il avait émis l'idée qu'il y ait une convention pérenne avec l'association et rappelle également que le Président avait même émis l'idée d'en faire un projet porté par le PRES. Il regrette que la communauté universitaire n'ait pas davantage connaissance des dossiers portés par le PRES.

Le Président est d'accord avec cette remarque. Il indique qu'une période de rodage est nécessaire et que l'examen des dossiers du PRES aura lieu le 19 janvier. Il fait remarquer que là aussi les dossiers ne sont pas tous arrivés. Une coordination devrait se mettre en place.

Mme LABORDE intervient pour rappeler que c'est la dernière séance du CEVU à laquelle participe Mme GAUDY. Elle souhaite à cette occasion la remercier d'avoir été aux côtés des BIATOSS durant toutes ces années.

Le Président déclare qu'il tient à rappeler, au nom des membres du CEVU et de l'ensemble des acteurs de cette université, que Mme GAUDY a rempli sa mission de la meilleure manière. Il lui sait gré d'avoir mené son travail de manière professionnelle et objective, même dans les moments les plus pénibles. Il la remercie aussi en son nom propre car il ne pouvait pas trouver meilleure collaboratrice.

Le Président

SINGARAVÉLOU